



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup — NANTES

— TÉLÉPHONE 145.88 —

Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

Vigilance...

Si nous jetons un regard sur la " Grande Presse " quotidienne ou hebdomadaire, nous apprenons que nous sommes dans une période de trêve et d'apaisement et que le coup de force du 6 février ne fut en somme qu'une simple manifestation pacifique.

Pouvons-nous être dupes ? Non ! Trois groupements principaux ont, en effet, dirigé l'émeute : l'Action française, les Jeunesses patriotes, les croix de feu. Dans l'Action française, M. Léon Daudet qui réclame simplement pour lui le Ministère de la Justice écrit : " Nous allons à grands pas vers la guerre civile comme nul n'en peut plus douter ". Certes, par eux-mêmes, les royalistes ne représentent pas grand chose, mais, il ne faut pas oublier que tout leur jeu consiste à s'infiltrer pour s'en servir, dans des organisations plus puissantes : ligues de contribuables, associations de combattants et, n'avons nous pas, présent en nous, le meeting des contribuables de La Baule pour justifier cette pensée ?

Dans le " National ", journal des Jeunesses patriotes, M. de Saire écrit (n^o du 24 février) : " On veut nous faire le chantage à l'apaisement. Nous ne marchons pas. En face, on a déjà repris la lutte. A nous, d'être prêts ". C'est là, le langage que tiennent simultanément deux nations ou deux partis qui glissent à la guerre. C'est une tactique bien connue. Elle consiste à dire que les autres ont commencé.

Les croix de feu enfin adressent à M. Doumergue une lettre où ils affirment leur loyalisme et assurent vouloir respecter la trêve dont il est : " l'auteur bienfaisant ". Mais, en même temps, il laisse publier la fameuse circulaire de leur chef militaire, le colonel de la Roque, où le Gouvernement est qualifié de " simple pansement sur la gangrène ", ou on le déclare constitué surtout par des " laissés pour compte de la politique " et, où l'on annonce que le moment viendra bientôt de mettre fin définitivement au mal qui ronge le pays.

Voilà ce que l'on appelle la trêve et l'apaisement dans certains milieux. Quant à l'émeute du 6 février on ne réussira pas à renverser les rôles et, le " National " du 24 mars a beau insinuer ou affirmer que le coup de force du 6 février fut fomenté par la sanglante équipe Frot, c'est là, assertion cousue de fil blanc. Entre le 4 et 6 février de nombreux groupes stationnaient devant les feuilles Havas et Fournier, de la Pharmacie de Paris, à Nantes. Il était intéressant d'entendre les propos échangés par certains factieux, pour être fixé sur l'ampleur et le but du mouvement préparé et auquel personne d'entre nous, ne croyait. — " Vois, ils font appel à la troupe, aux gardes mobiles... mais, c'est certain, ils ne marcheront pas contre nous, ni contre les anciens combattants ! " — Qu'est-ce à dire ? Que ces gamins de 18, 19 ans, qui étaient leur biberon en 1914 avaient entendu dire que la police étaient avec eux et qu'ils seraient les maîtres de la rue.

Les " croix de feu " se préparent ! mais nous sommes prévenus. Ils ont beau inviter les membres des " sections actives " à se procurer le plus vite possible le manteau d'uniforme avec insignes, pattes d'épaule, écussons amovibles et à s'offrir pour le prix vraiment pas abordable de 15 francs

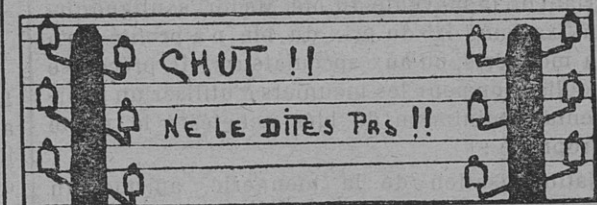
une " faluche " c'est-à-dire une matraque, nous savons, que ce n'est pas là une préparation à une démonstration pacifique mais bien, à des opérations violentes et brutales. Ne resterons nous, parmi nous, que ceux qui le veulent bien, mais la lumière est faite. De la grande ville au plus humble village le mot d'ordre est : " s'organiser ", non contre le fascisme étranger, mais contre celui qui, en France même, menace notre liberté et notre vie. S'organiser au plus vite, pour ne pas tomber dans la même erreur fatale par sa mollesse et ses hésitations.

S'organiser sérieusement pour faire triompher pleinement les droits de ceux qui travaillent et produisent et, parce que nous savons que la victoire des fascistes ne serait pas seulement la fin d'une démocratie mais, parce qu'elle condamnerait au seravage les ouvriers, qu'elle laisserait, comme dans tous les pays où le fascisme règne, les paysans, sous la coupe des grands propriétaires, des puissants minotiers, des trusts de l'engrais, qu'elle confirmerait pour les commerçants, comme en Italie, la certitude des faillites multipliées et de la crise maintenue.

S'organiser enfin, pour constituer une base du mouvement antifasciste pour la vraie République de liberté de Justice sociale et de Paix.

C'est là, le mot d'ordre. Il sera entendu et suivi.

LE RÉVEIL SYNDICALISTE



Lorsque le Parlement se met en devoir de protéger les cultivateurs, le prix du pain augmente ; lorsqu'il considère de toute nécessité de faire quelque chose pour la viticulture, le prix du pinard se permet une petite grimpe. Lorsque les herbagers normands ou poitevins se lamentent sur la persistance de la pluie ou du beau temps, les pouvoirs publics s'empressent de contingerter, de taxer et de surtaxer avec une telle ardeur, que les prix du demi-sel et du beurre ainsi que le prix de l'aloyau attrapent la fièvre.

Seulement, dans le même temps, on hurle dans tous les coins : déflation ! déflation !

Si bien que nous sommes ainsi invités à payer plus cher tout en gagnant moins.

Et l'on dira après cela, que la classe ouvrière n'est pas docile !

La grève générale du 12 février, malgré ses nombreux détracteurs, a porté ses fruits. Elle a réveillé " L'Union Civique " en léthargie depuis plusieurs années.

Marius ! porte au revers de son veston une belle plaque presque aussi grande que celle qu'arbore les policiers dans les vieux films américains.

C'est, tenez-vous bien, l'insigne des dirigeants de la " Ligue des Contribuables ".

Saviez-vous que les Chambres, en abdiquant leur droit de contrôle, ont autorisé l'application en 1934 des ordonnances du Roi Louis XVIII, en date du 27 novembre 1816 et du 18 janvier 1817 portant suppression de toute discussion budgétaire !

Suite de " Chut ! Ne le dites pas ! " en 2^e page.

TRIBUNE SYNDICALE

AUX PAYSANS

Nous avons, tout d'abord, un petit reproche à vous faire, amicalement : vous vous méfiez de tout, et peut être de vous mêmes. Ce reproche, nous vous le faisons, non seulement en toute amitié, mais aussi en parfaite connaissance de cause. Ne sommes-nous pas, travailleurs de l'usine ou du bureau, tantôt vos fils, tantôt vos

plus ou moins, des attaches d'affection familiale dans les campagnes ? Cependant, vous vous méfiez et, jusqu'à présent, les efforts tentés par les militants du syndicalisme pour obtenir l'adhésion de votre raison au mouvement général des travailleurs, n'ont guère été couronnés de succès. Vous êtes de ceux qui n'aiment pas les sauts dans l'inconnu. Vous avez souffert et peiné plus que toute autre catégorie sociale, et l'élan révolutionnaire qui dressait, il y a cent-cinquante ans, vos aïeux contre la " taille ", ne vous a pas arraché à l'étreinte de vos exploitateurs. Vous étiez malheureux jusqu'à la guerre, et l'après-guerre, ne nous a offert qu'une compensation fugitive, éphémère, quelque chose comme un éclair d'espérance avant la sombre nuit de la crise et de la misère où vous revolez p'ongés. Vous vous méfiez ! Cela s'explique. Dans une certaine mesure, nous voulons nous en réjouir : n'est-ce pas grâce à ce réflexe de méfiance, fruit de votre solide raison, que vous avez opposé, ces temps derniers, à la propagande et à l'agitation des ennemis de la liberté, fronts calmes et lèvres ironiques, désapprobation discrète, méprisante et résolue ? Bravo, les paysans de France ! On ne vous aura plus avec des bobards.

C'est parce que nous n'en vendons pas que nous venons vers vous, en toute confiance, les yeux dans les yeux, la main tendue. Qu'allons-nous vous demander ? De voter pour nous ? Non : nous ne faisons point métier de candidats. De voter pour d'autres ? Non : vous voterez comme nous, c'est-à-dire, à votre guise. Nous sommes seulement des travailleurs. Nous nous sommes groupés par professions d'abord, puis en Fédérations de Syndicats, puis en une Confédération qui assemble tous les salariés, sans distinction, dans une parfaite égalité de droits, pour la libre discussion de leurs intérêts, et l'étude en commun des problèmes d'intérêt public. Votre place est parmi nous. Nos mains et nos cœurs battent de joie et d'enthousiasme le jour prochain où vous viendrez l'occuper. Mais que dis-je ? Vous êtes déjà venus.

La C. G. T. organise, vous le savez, une grande manifestation Nationale à Paris. Elle y convoque tous les travailleurs. Ce sont les " Etats Généraux du Travail " comme on les appelle déjà, et, de ces Etats Généraux sortiront, ainsi qu'en 1789, les revendications du peuple. Plusieurs de vos groupements ont pris l'initiative de souscrire à ce mouvement. Ils seront à Paris, le 7 avril, pour soutenir la C. G. T. qui va réclamer, entre autre choses, afin de remédier à la crise, une politique de " prix rémunérateur pour les produits agricoles ", une réforme économique et fiscale qui tienne largement compte de vos desiderata et de vos besoins.

Vos soucis, nous les connaissons déjà suffisamment. Ils sont les nôtres. Comme vous, nous

voulons en finir avec cette politique, dite agricole, qui profite surtout aux intermédiaires spéculateurs, lesquels s'efforcent de déclencher une baisse en été lorsqu'ils achètent le blé aux cultivateurs, et une hausse en automne lorsqu'ils revendent ce même blé aux consommateurs.

Nous voulons en finir avec les attaques de la grosse industrie contre l'agriculture. La grosse industrie cherche à faire croire aux salariés de la ville que leur adversaire n'est pas le capital, mais le cultivateur. Elle cherche aussi, et surtout, à obtenir des tarifs protecteurs plus élevés pour ses produits. Il faut lui arracher son masque. Nous voulons en finir avec les difficultés de vente auxquelles vous vous heurtez, après avoir tant peiné pour amasser vos récoltes. De Sautron, de Nort sur Erdre, d'un peu partout, nous parvenons des informations signalant que malgré la fixation d'un prix minimum de pendant de longs mois avant de rentrer dans vos fonds. Il faut que cela cesse.

Enfin, nous voulons en finir avec les manœuvres des " trusts ", qui vous rançonnent aussi bien sur l'engrais que sur l'outillage. Nous entendons, en un mot, défendre à votre droit à la vie, comme celui des autres travailleurs.

Pour atteindre le but qu'elle s'est assigné, la C. G. T. ne négligera aucun effort. Elle s'entourera de tous les dévouements et de toutes les compétences. Elle mènera dans le pays, en dehors des partis politiques, une propagande profonde. Aidez-la. Formez des syndicats. Adhérez à son mouvement dans le cadre départemental et national.

Groyez-nous, camarades paysans, ce ne sont ni les réformes constitutionnelles prônées par le capitalisme (il ne voit que ça), ni les discours savants des juristes et des politiciens, qui nous aideront à vivre. Il y a une crise économique à résoudre. Elle sera pour nous ou contre nous. Notre salut est dans nos mains. Groupons-nous dans la grande famille syndicaliste, et travaillons d'un même cœur, suivant la devise confédérale, pour le " bien être et la liberté " de tous.

Camarades paysans, nous vous avons parlé le langage de la franchise et du bon sens. C'était notre devoir. Faites le vôtre. Si vous deviez, par impossible, rester sourds à notre appel, vous n'auriez plus bientôt que la ressource d'un cruel repentir. Et peut être alors — car les événements vont vite — serait-il trop tard pour vous ressaisir.

Dans " Marianne ", Gerville-Réache écrit : " Les lourdes erreurs des derniers féodaux du capitalisme, réduits à implorer constamment le secours de l'Etat qu'ils abhorrent, abrègent de plus en plus la transition, en vertu du principe de la " collectivisation " des pertes et de " l'individualisation " des bénéfices. "

Le capitalisme court à sa perte, oui, et, vivement poursuivi par la masse des travailleurs qui le subissent, nous nous employons de toutes nos forces à abrèger la transition dont nous parle Gerville-Réache.

Constatons, en passant, que Mussolini nous devance et est en train de nationaliser le crédit : il serait étrange qu'on ne puisse réussir en France ce qui se prépare et réussira en Italie.

Une bien triste naïveté : croire que le patriotisme est un dérivé de la morale.



Le grand Meeting du 18 Mars

Pleinement réussi, il fut la démonstration éclatante de la puissance du monde du travail.

La salle était trop petite pour contenir les nombreux camarades qui ont répondu à l'appel de l'U. D. de la Loire-Inférieure. Les départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, du Maine-et-Loire, du Morbihan, sont représentés par des délégués, 30 à 50 camarades.

Rouaud des Métallurgistes préside, assisté de **Derenne** de la Société Coopérative des Dockers de Saint-Nazaire et de **Piot**, Secrétaire de la Bourse du Travail d'Angers.

En quelques mots, **Rouaud** précise le but de cette manifestation : la défense de nos libertés et de nos conditions d'existence et, **Péneau**, au nom de l'U. D. de la Loire-Inférieure, remercie la nombreuse assistance, les délégations importantes des départements voisins, le camarade Neumeyer, les représentants des Coopératives de Production et de Consommation. Il regrette que les syndicats agricoles ne soient pas représentés mais, ne nous en étonnons pas, ils sont en Loire-Inférieure, sous "la haute main des marquis". L'ensemble des travailleurs et du Pays est tourné vers la C. G. T. Cette après midi, un Congrès Régional assemblera tous les Conseils syndicaux et il aura à se prononcer sur les diverses solutions préconisées par notre Centrale Ouvrière, sur les moyens d'action à entreprendre pour intensifier la propagande. Dans toute la France se tiennent aujourd'hui des assises régionales de travailleurs. Elles préludent à la grande manifestation des Etats Généraux du Travail qui est fixée aux 7 et 8 Avril prochain à Paris.

Bertron succède à Péneau et parle au nom des U. D. voisines. Il déclare que les manifestations organisées ce jour, constituent le 2^e stade d'agitation de la C. G. T. Le premier fut le 12 février : réaction populaire au mouvement du 6 février où nos libertés furent menacées. La C. G. T. n'entend pas faire seulement une agitation, elle tient aussi à faire connaître et à donner aux masses ouvrières des possibilités d'action.

Bertron examine les différentes solutions préconisées par la C. G. T. et exprimées, dans le manifeste adressé au Peuple. Elles se résument en somme à lutter contre le chômage perpétuel, à stimuler l'activité économique, à donner des garanties à cette multitude de travailleurs de l'industrie privée, du Pain et du Travail aux chemins de fer, mines par exemple, où la représentation des salariés sera assurée. Réforme administrative et fiscale, contrôle des Banques.

Le Pays doit sortir du chaos présent. Vous serez, tous les travailleurs, comme au 12 février, avec la C. G. T. pour l'aider, l'appuyer dans l'œuvre de rénovation de l'économie sociale qu'elle entreprend et qui tient compte des légitimes aspirations du monde du travail.

Neumeyer, Secrétaire de la Fédération des Fonctionnaires, délégué de la C. G. T. va, dans un brillant exposé, définir le programme de la Confédération. Il ne cache pas sa joie de voir une assistance si nombreuse de travailleurs ; c'est, qu'en effet, la situation est grave et critique. Deux points principaux doivent dominer notre action.

1^o Faire face au danger du fascisme, aux atteintes des factieux et des tribuns à nos libertés, à nos moyens d'existence, à notre vie même.

2^o Construire, dresser un plan de revendications, rénover l'économie sociale compte tenu des aspirations du monde du travail, sortir du marasme actuel.

Et ce sont ces deux faits qu'il va longuement examiner avec un remarquable talent.

Émeute du 6 Février

Il fait l'apologie de ce coup de force auquel la classe ouvrière ne s'attendait pas. Nous avons été surpris, mais le lendemain, les yeux se sont ouverts. Aucun doute, quant au but poursuivi par les organisations qui ont perpétré le coup d'état : c'était bien l'institution en France d'un gouvernement de force et d'autorité.

Elles ont échoué, mais la lutte n'est pas abandonnée. Nos adversaires attendent une circonstance favorable pour réaliser leur dessein et il donne le détail d'un compte rendu d'une de leurs réunions secrètes tenue le 10 février et dans laquelle il fut déclaré que pour faire œuvre utile il fallait verser du sang, pendre les députés, leur crever la panse (sic), dresser la liste des parlementaires, hauts fonctionnaires et chefs syndicalistes à exécuter dès la réussite du coup de force. Cette liste est dressée ; 400 camarades syndicalistes y figurent. Nous avons aussi la preuve qu'une certaine activité prépare à une nouvelle émeute. L'on s'efforce de recruter comme il fut fait par Hitler en Allemagne la masse des chômeurs. Ces divers renseignements condensés dans un procès-verbal ont été communiqués au Président du Conseil. La dissolution des groupes d'A. F., des Croix de Feu, des Jeunesses Patriotes s'impose et, il doit y être donné suite. S'il devait en être autrement, si aucune mesure n'était prise, la classe ouvrière n'aurait plus que cette mesure pour se défendre : s'armer.

Certes, les circonstances présentes ne sont guère favorables aux factieux. Le scandale Stavisky se tourne à leur confusion, mais ils ont atteint leur premier objectif et se préparent à poursuivre le 2^e que j'ai précisé : l'instauration d'un gouvernement de force et d'autorité.

Il ne sera pas dit que le gouvernement capitulera devant l'émeute, qu'il sache que la classe ouvrière et derrière lui.

Grève Générale du 12 Février

Elle a dépassé tous nos espoirs et porté ses fruits. Des groupes de défense des organisations se constituent et il faut prévoir dès maintenant le pire pour que nous puissions riposter comme il convient. Je fais appel aux camarades de province, même, si les factieux réussissent dans leurs projets dans la capitale. Paris ne représente pas la province. Elle l'a montré par les puissantes manifestations qu'au lendemain du 6 février elle a spontanément organisées.

Plan de redressement économique

Le but de la C. G. T. faire face à la situation économique financière ; dresser un plan de réformes immédiates qui mette un terme à la crise économique et à ses conséquences. Elle frappe indistinctement ouvriers, commerçants, cultivateurs, producteurs, intellectuels, techniciens. La jeunesse dans l'impossibilité de trouver des situations est angoissée, elle cherche un sauveur et pense le trouver en se tournant vers un dictateur.

Les épargnants sont inquiets et tout le monde thésaurise dans la crainte des jours plus sombres. Cette thésaurisation conduit à une diminution de la circulation monétaire et par suite à une aggravation de la crise.

La crise économique devient ainsi une crise politique, sociale, une crise du régime. L'avenir est au syndicalisme qui oppose au capitalisme ses vues. Pour ce dernier : la déflation ; pour nous travailleurs nous disons la déflation c'est la misère pour tous et nous devons baser notre action sur plusieurs "idées fortes" toutes contenues d'ailleurs dans le Manifeste que vous connaissez et touchant toutes les catégories.

Coup d'œil sur les autres pays

Allemagne : Si Hitler a eu de l'influence c'est, qu'il a réussi à embrigader dans ses sections d'assaut la masse des chômeurs.

Autriche : **Dollfus** est parvenu à ses fins en intensifiant le recrutement des paysans dont on ne s'est pas assez préoccupé des intérêts. Nous ne commettrons pas ces fautes, car nous nous préoccupons de toutes les catégories, des paysans comme des intellectuels ou des commerçants, des ouvriers comme de tous les salariés.

Tels sont les sentiments généraux auxquels le syndicalisme obéit.

Scandales Financiers

Le syndicalisme ne reste pas indifférent en face de ces scandales. Il veut la propriété lui aussi. La cause de ces scandales : l'immoralité de la guerre et de l'après-guerre, l'influence de l'Argent... Nous voulons, nous aussi, que tous ceux qui sont compromis, aussi hauts placés soient ils, soient impitoyablement frappés.

encore d'autres scandales : celui du Métro, de la Société immobilière des loyers modérés de la Ville de Paris où 200 millions ont été dilapidés.

Mais, il faut se méfier, les fraudeurs ne sont pas ceux qui rient le plus fort : A bas les voleurs, notre tâche dans notre campagne sera, en déviant les scandales, de stigmatiser tous ces professeurs de vertu dont la conscience n'est pas nette.

Malfaisance des puissances d'argent

Mettre un frein à leurs affaires aventureuses, à leur influence sur les pouvoirs publics, à l'évasion des capitaux.

Droit au travail

Nous défendons le droit au travail qui est en même temps le droit à la vie. Il est inadmissible que tous les hommes dans une société ne puissent se nourrir et élever convenablement leur famille. Et, nous défendons le **programme national de grands travaux publics que nous préconisons**, par l'utilisation des fortes masses monétaires thésaurisées.

N'a-t-on pas trouvé l'argent nécessaire pour faire la guerre et tuer le monde. Serait-il dit qu'on n'en trouverait pas pour le faire vivre ?

Nationalisation des industries clés

Pour le capitalisme aux abois, l'économie dirigée se résume à conserver l'intégralité des profits. Pour nous, cette économie est basée sur la défense de la collectivité des travailleurs (contrôle collectif du travail — contrôle ouvrier — salaire minimum à la base).

Dans un pays où la prépondérance du capitalisme ne peut être niée, un président a su imposer aux grosses entreprises le contrat collectif et le contrat syndical.

Réforme de l'État

Une autre idée force. Institution dans les rouages constitutionnels d'une chambre spéciale qui aura les pouvoirs pour diriger l'économie. Maintien d'un parlement issu du suffrage universel capable d'imposer les décisions des chambres professionnelles.

Réforme administrative et fiscale

Dernière idée force, intimement liée à la réforme de l'Etat.

C'est, sur ces bases que la C. G. T. dresse son programme. A nous de le répandre, de le diffuser, de gagner l'opinion. Ou nous réussirons et le Syndicalisme sortira grandi, ou nous serons battus et ce sera la victoire du Capitalisme.

Ayons foi en nous, à notre puissance, à notre volonté et nous battrons la route aux régimes de force qui menacent nos libertés et nos existences.

Rappelons-nous de ce long passé d'histoire où nos ancêtres, au mépris de leur vie ont secoué le joug des féodalités pour nous faire ce que nous sommes.

Soyons dignes de leurs sacrifices et des espoirs qu'ils avaient mis en nous.

Le remarquable exposé de Neumeyer fut haché d'applaudissements.

Congrès Régional

A 14 h. 30 s'est ouvert le Congrès interdépartemental pour la rénovation de l'économie nationale

Plus de 400 délégués y assistaient.

5 Départements étaient représentés. La Loire-Inférieure, par 250 délégués représentant 68 Syndicats, 4 Coopératives de Production, 4 Coopératives de Consommation.

Les Deux-Sèvres, par 30 délégués représentant 36 Syndicats.

Le Morbihan, par 29 délégués représentant 34 Syndicats.

Le Maine-et-Loire, par 57 délégués représentant 71 Syndicats et enfin la Vendée par 32 délégués représentant 14 Syndicats, dont un Syndicat de paysans.

Il s'est déroulé dans l'ordre, et a marqué unanimement le désir ardent de la classe ouvrière de défendre et la liberté et les libertés syndicales, et de faire pénétrer dans les masses populaires les idées et le programme de rénovation de l'économie nationale présenté par la C. G. T.

Neumeyer préside, assisté des représentants des U. D. de la région.

Après une courte allocution de Péneau le président rappelle aux délégués le but poursuivi : l'étude du projet.

Il explique la position de la C. G. T. en face des problèmes de l'heure.

I. — Remploi des chômeurs par la réduction du temps de travail.

Une telle réforme doit avoir pour conséquence immédiate une amélioration du marché du travail ; son efficacité serait complétée par l'obligation d'un âge minimum d'embauche des jeunes gens, par les congés payés, étant entendu qu'elle ne peut être réalisée que sans diminution du salaire.

II. — Stimulation de l'activité industrielle par la mise en œuvre de grands travaux publics.

Interventions de Goudy, de Médori et de Neumeyer qui affirment que les capitaux nécessaires au financement des grands travaux peuvent être souscrits aisément, si on considère le capital énorme dépensé, sans profit, pour les travailleurs pendant la guerre.

III. — Institution de salaires minima par industrie. Appliquer les 40 heures d'abord, mais aussi fixer des salaires minima par industrie, par région. En imposant l'observation en utilisant les contrats collectifs. Tel doit être le but à atteindre.

Intervient sur cette question, Médori qui préconise la révision de l'indice du coût de la vie sur la base des 13 denrées indispensables à l'existence, et Bertron, du Maine-et-Loire, qui fait des réserves sur la création d'un fonds de garantie destiné à parfaire le salaire en cas de crise locale d'une industrie.

Un délégué du Morbihan réclame l'application des lois sociales aux Colonies.

Unanimes, les Congressistes réclament l'interdic-

IV. — Nationalisation du Crédit. Contrôle des banques. Question d'actualité en présence de la crise et des scandales financiers.

Neumeyer précise à ce sujet que la C. G. T. en discutera avec des camarades spécialistes de la Banque.

Il importe, en tout cas, que l'épargne ne soit plus à la merci d'une oligarchie financière, sans contrôle.

V. — Contrôle effectif immédiat des industries clés. La nation a le droit et le devoir de contrôler les richesses minières concédées, l'activité des grands réseaux ; en associant à la gestion des grandes entreprises, les salariés et les représentants de la collectivité.

VI. — Fixation de prix rémunérateurs des produits agricoles. Le but : intéresser les agriculteurs à notre action. Incontestablement atteints par la crise agricole, il faut faire comprendre aux paysans que la solution est dans l'augmentation de la consommation.

Parlant de la mévente du blé, Médori souligne que la fixation à 115 du prix du blé n'a profité qu'à la meunerie, ou aux spéculateurs. Il préconise l'obligation pour les meuniers d'utiliser un pourcentage minimum de blés achetés à la petite propriété ;

Nationalisation de la meunerie, affirme un camarade, auquel Neumeyer donne son accord.

VI — Introduction dans les rouages constitutionnels d'un organisme économique.

Une discussion assez large a lieu à laquelle participent plusieurs délégués.

Naux d'Angers, expose le danger d'appeler cette chambre : chambre économique.

Médori appuie l'observation et demande qu'on fixe les attributions de cet organisme et ses rapports avec la représentation issue du suffrage universel.

Bertron indique qu'il convient de soustraire au Parlement les questions économiques.

Il montre en évoquant la résolution du Conseil National économique concernant le problème des transports, l'intérêt qui s'attache à ce que l'économie prenne le pas sur la politique.

Il souligne le côté délicat de cette question au regard du programme fasciste.

Neumeyer, enfin, résume la discussion. Instaurer un organisme économique chargé de décider et de diriger l'économie du pays, de coordonner la production, la répartition et la consommation.

Guitton, Saint-Nazaire, marque au contraire que c'est au Parlement que doivent rester dévolues ces attributions.

VII — Réforme administrative et fiscale. Principe adopté sans discussion.

VIII — Détermination des moyens de propagande à utiliser pour la diffusion du programme de rénovation économique.

Cette question a retenu toute l'attention du Congrès. Après un exposé de Bédère sur les moyens d'action à envisager, et de Péneau sur le travail déjà effectué en Loire-Inférieure, les délégués des Unions voisines marquent leur volonté

ferme de se donner de toutes leurs forces au travail de propagande, en utilisant tous les moyens de diffusion : brochures, tracts, affiches, réunions, envoi de journaux syndicalistes.

Péraudeau, indique la méthode adoptée par les instituteurs,

Ruax approuve et signifie que l'action qui va s'engager requiert toutes les bonnes volontés, tous les dévouements.

IX — Délégation des Départements aux Etats Généraux du Travail.

Péneau indique que plus de 19.000 francs ont été réunis en quelques jours ; il espère que ce chiffre s'augmentera de telle sorte que tous les syndicats, petits ou grands, seront représentés aux Etats Généraux, émanation de la France des travailleurs.

Que nos camarades soient remerciés de la tenue de ce Congrès, où les discussions se sont empreintes du désir des travailleurs.

Qu'ils aient présents à la mémoire, les mâles accents de Neumeyer parlant des dangers qui menacent les travailleurs !

Couvrons tous pour le salut commun !

Fête Annuelle de Clôture des Cours Professionnels

La Commission des Cours porte à la connaissance des camarades syndiqués, des élèves et de leur famille, que la Fête annuelle de clôture des Cours est fixée au Dimanche 22 Avril, à 14 h 30, salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

La partie artistique a été confiée au Théâtre de la Jeunesse du Travail ; c'est dire que le programme et l'interprétation seront de nature à donner satisfaction aux plus exigeants.

D'ores et déjà, la Commission prie les amis des cours de vouloir bien réserver leur après-midi du Dimanche 22 Avril, pour assister à cette fête de famille à laquelle ils sont cordialement invités.

La Commission.

Pour les Elections au Conseil de Prud'hommes

L'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes prie les camarades de toutes corporations de bien vouloir s'assurer, au bureau des élections de la Mairie, s'ils sont inscrits sur les listes électorales au Conseil de Prud'hommes.

Pour être électeur, il faut être inscrit sur les listes électorales politiques, être âgé de 25 ans, au plus tard le 20 avril courant, exercer la profession depuis trois ans, apprentissage compris.

Des formules de demandes d'inscription sont à la disposition des camarades au secrétariat de l'Union Locale.

Camarades, faites diligence, les inscriptions sont reçues au bureau des élections à la Mairie tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 19 h. 30 à 17 h. 30, du 1^{er} au 20 avril, dernier délai.

Si vous voulez barrer la route à vos adversaires chrétiens ou autres, faites-vous inscrire, et faites inscrire vos camarades qui ne le sont pas encore.

L'Union Locale.

Chut ! Ne le dites pas ! (Suite)

Le "Matin" de Bunau-Varilla, de Sapène jubile. Pensez, les Chambres sont parties pour deux mois en vacances ! Allez, monsieur Flandin, dit-il : « mettez une fois pour toutes, un solide bandage à l'hémorragie des dépenses des réseaux ! » et vous, monsieur Marquet : « passez la camisole de force à cette dangereuse folle loi des Assurances sociales ! » etc., etc.

Mais, il pourrait bien être constitué une commission qui s'occupe de certaines mœurs de Presse. Le "Matin" en serait-il partisan ?

Ça y est, "la Grande Presse" entre en action. Les "organisations révolutionnaires" s'arment annonce-t-elle ? "Gringoire" bat la grosse caisse, il dénonce la contrebande des armes aux frontières et ajoute que : « si le gouvernement ne prend pas rapidement des mesures énergiques, nous allons à la guerre civile ».

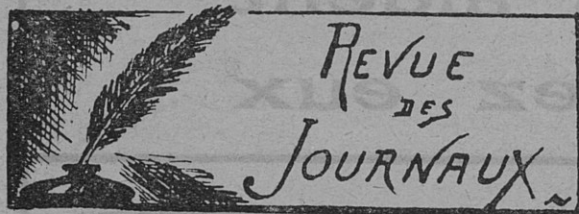
Un moyen pour l'éviter, disons-nous : « dissoudre les bandes fascistes qui ont perpétré le coup du 6 février et qui attendent le moment propice de le renouveler. »

Monsieur Paul Hœfler, de Saintes-Marie-sur-Mer, dans sa feuille "l'Action Républicaine" qu'il édite à Paimboeuf veut nous faire croire que le 6 février « Paris a sauvé la France... et la République ! » Quelle plaisanterie ! Nous interpellons : « Paris, ce jour-là, a failli perdre l'une et l'autre et la province l'a parfaitement compris. »

Nous apprenons qu'il ne fait pas bon être malade lorsque l'on est employé à la maison de chaussures Lenoir dont monsieur Jasser est le directeur. Après la maladie, l'employé est purement et simplement remercié. Monsieur Jasser jouit certainement d'une bonne santé. C'est heureux pour lui mais, cela ne devrait pas l'empêcher d'être... humain.

Dans les "entreprises de presse" improprement appelées des journaux, les journalistes ne comptent plus ; ils sont selon le mot de Bunau-Varilla des employés. Les patrons redoutant, haïssant, méprisant les écrivains, vivent avec des gens de Bourse, des gens d'écurie, des gens de théâtre, des invertis, des proxénètes, des hommes et des femmes d'affaires, des politiciens à tout faire...

Urban GOHIER



Les Dieux du Rail ont soif

A l'heure où les salaires des travailleurs de toutes catégories sont menacés plus que jamais par les tenants de la politique dite de « déflation », le *Matin* publie ce curieux « placard » dont le sens n'échappera à personne : pour résorber le déficit des chemins de fer, il faut, naturellement, réduire les salaires des cheminots.

Le déficit des chemins de fer impose, à lui seul, une surcharge de 400 millions, et cette surcharge risque d'être de 500 millions en 1935.

Supprimer ce déficit, c'est donc faire bénéficier les contribuables d'une économie de près d'un demi-milliard. Le laisser subsister c'est, au contraire, laisser peser sur le budget général une lourde menace.

De toutes les réformes financières, celle-là est la plus urgente. Pas d'équilibre budgétaire sans équilibre des réseaux.

Alors ? Qu'est devenue la Convention de 1921 entre l'Etat et les Réseaux ? Cet acte prévoyait la constitution d'un « fonds commun » pour parer à tout déficit. Aujourd'hui, après avoir violé leurs engagements, ces messieurs présentent la note à payer. Il faut que ce scandale cesse. Nationalisation !

Un Parlement Economique

Tous nos malheurs viennent de ce que nos prix intérieurs sont supérieurs d'au moins 20 % à ceux de l'étranger et on ne sait quoi inventer pour faire monter le prix de la vie !

Messieurs les parlementaires du groupe de l'élevage sont certainement pavés de bonnes intentions. L'enfer également. Mais leurs travaux ne peuvent que renforcer l'opinion de ceux qui prétendent que la solution des problèmes économiques doit relever d'un Parlement économique où tous les techniciens seront représentés.

C'est encore *Le Matin* qui imprime ces lignes. Admirez sa logique : la vie est chère, plus chère en France que partout ailleurs... donc réduisons les salaires ! Car *Le Matin* prône la déflation. Quant au Parlement économique, gageons que *Le Matin* entend le constituer sur le modèle fasciste. Pas nous !

Bruits de bottes

Des groupements très opposés les uns aux autres comme tendances, s'appliquent de plus en plus, chacun de son côté, à se transformer en des contingents disciplinés. On n'entend parler que de cohortes, de légions, « de jeunesse » de différentes sortes. Il est chuchoté, en certains cas, que des armes, mises en lieu sûr, seraient prêtes, si besoin en était, à servir. Accordons qu'il doit y avoir, dans toutes ces rumeurs, bien des exagérations, mais il n'y a pas de fumée sans feu. Le seul fait que ses rumeurs se propagent est inquiétant car la seule idée du mal engendre presque inévitablement un mal plus grand.

Ces lignes sont extraites de l'*Phare* de la Loire. Nous les relevons avec plaisir, car elles sont empreintes de bon sens. M. Ludovic Naudeau, leur auteur, aurait pu cependant nous dire ce qu'il pense des salauds d'envergure qui attisent le feu, soir et matin, de leurs stylos criminels.

Principes moraux

Notre rôle était donc de rappeler qu'avant le « plan » — qui fait sentir ses effets sur l'ordre matériel — il faudrait peut-être se soucier d'avoir une méthode. C'est-à-dire une règle intellectuelle et morale. Condillac a dit que les méthodes sont, pour l'esprit, ce que les machines sont pour les bras. C'est probablement en tenant compte de cette remarque que nos grands ancêtres avaient pris la précaution de déterminer les principes « moraux » — liberté, égalité, fraternité — de leur « révolution » avant de chercher à refondre l'ordre matériel de la Société.

Si c'est de la Belgique que nous est venu, par la voix d'Henri de Man, le besoin de réagir, au moyen de « plans », contre les procédés empiriques qui avaient trouvé leur forme la plus parfaite — ou la plus détestable — dans le « système D », c'est également de ce pays, petit par l'étendue mais grand par l'énergie vitale, que, par une autre voie, celle d'un grand industriel, maintenant retraité, M. Henri Lambert, nous a été rappelé, avec le plus de force, la valeur éminente des règles morales dans la conduite des affaires humaines.

Charles Dulot a raison d'appeler ainsi, dans l'*Information Sociale*, les principes moraux à la rescousse, en vue de l'action économique qui nous sollicite. Mais que diable, Dulot sait bien quels sont ces principes. Pour nous ils s'appellent : justice, travail, humanité.

Pas content

Le Comité national confédéral des anciens combattants a voté une motion reprenant, sur des points essentiels, le programme même de la C.G.T., flétrissant, au surplus, l'œuvre odieuse de déformation, poursuivie par la grande presse. Naturellement, M. Léon Bailby, Directeur du *Jour*, plume à la solde des puissances d'argent, bien que décoré par feu M. Painlevé, n'est pas content du tout. Il écrit :

Ne nous payons pas de mots : les intentions des A. C. sont excellentes ; leur mise au point est moins réussie. J'imagine que le Conseil national, divisé en deux clans aux opinions politiques divergentes, n'a pas voulu insister sur ces désunions et se résigner à une énumération de principes assez vagues et propres à ne mécontenter personne.

Mais comment admettre qu'une Chambre nouvelle, même si elle est plus fortement axée au centre, aura le temps, les moyens et surtout le crédit moral indispensable pour faire du nouveau. Très sincèrement, nous ne le pensons pas. Une assemblée, même bien élue, mais coulée dans le même moule, héritant les mauvaises habitudes parlementaires, s'abandonnera

aux mêmes erreurs et nous apportera une déception analogue à celle que nous infligea la Chambre bleu horizon.

Autrement dit, Bailby est de ceux qui voudraient nourrir le peuple avec des modifications constitutionnelles plus ou moins tardives.

Les anciens combattants lui rappellent qu'il y a une crise économique, des gens qui souffrent dans leur chair... Et c'est là que le bât blesse le vendu Bailby.

Un remords ?

« Paris-Soir » a interviewé, sur la situation présente, le juriste Barthélémy, doyen de la Faculté de Droit de Paris, qui lui a, notamment déclaré :

« Si nous n'y prenons pas garde, nous allons assister à ce lamentable spectacle : le reniement de ce que nos grands-pères ont si péniblement et si glorieusement édifié. Voilà que nous serions incités à répudier les généreux efforts qui, depuis un siècle, ont fait de la France le pays le plus vraiment libre qui soit au monde. Notre Constitution est menacée dans ses dispositions essentielles ; la dictature et le fascisme sont ébauchés comme issue ou comme sanction du désordre où nous nous sommes laissés entraîner. Alors... »

— Alors, ne faut-il pas résister à ce courant pessimiste ?

— Certes ; il faut oser dire au parlementarisme ses vérités en face, non pour le condamner, mais pour le défendre...

Bravo, Monsieur le Doyen, mais votre serviteur se souvient qu'au temps où vous étiez (il n'y a pas bien longtemps) parlementaire, vous fulminiez à souhait, le poing sur la tribune, contre les syndicats illégaux, irresponsables, intolérables — et que sais je encore — qui se permettaient de dire au parlementarisme, non pour le condamner, mais pour le remettre dans la bonne voie, des vérités, parfois cruelles, mais nécessaires.

Vous venez tard, Monsieur le Doyen... Epreuvez-vous un remords ?

Dans les Syndicats

Scieries mécaniques

C'est avec plaisir que nous enregistrons depuis le mois de janvier une augmentation sensible de nos effectifs syndicaux. Ce résultat a été acquis grâce à la propagande entreprise dans les ateliers. Nombreux ont été les camarades qui ont compris la gravité de la situation et la nécessité de s'organiser pour engager l'action indispensable à la défense de nos salaires et de nos libertés compromises.

Mais, dans une maison, quelques camarades peu nombreux il est vrai, n'ont pas répondu à notre appel. Des questions personnelles, incompréhensibles en cette période trouble, les placent en dehors de l'organisation syndicale.

Que ces camarades réfléchissent. Qu'ils pensent à la situation présente, à tous ceux qui se dévouent à la cause de tous les travailleurs. Rester indifférent serait une lâcheté. Tous sans distinction, vous rentrez au syndicat pour barrer la route au fascisme, pour défendre nos conditions d'existence, nos libertés si durement acquises.

Le Conseil Syndical.

Ouvriers des P. T. T.

Réunion extraordinaire du 25 Mars. — Président, Viaud (aérien Savenay). Assesseurs Bocquel (aérien Nantes), Cairic (service auto 7^e Région).

Procès-verbal, réunion du 25 février et adhésions adoptées. Suite aux décisions prises en Assemblée générale le 11 février, Barillot, rapporteur de la commission d'arbitrage, donne lecture des propositions de cette commission, au sujet des quatre camarades qui ne se sont pas présentés aux piquets de grève du 12 février. A l'unanimité l'Assemblée vote les exclusions suivantes : Dusseau Marcel (stagiaire service souterrain) — Boutet Paul (stagiaire service souterrain) — Godet Marc (service automobile) — Prisset Louis (ouvrier M O service aérien).

Commission de Contrôle : A l'unanimité sont réélus les membres de la Commission de Contrôle : Testu — Lefichant — Hennerly.

Correspondance : Ordre du jour déposé par les camarades du cours d'électricité remerciant, Martin, Pineau et Pedeneau qui se sont dévoués pour l'instruction technique de leurs camarades. Lettres des camarades en mission (nécessaire fait). Circulaires U. D., U. L. et Fédération Postale. Après discussion, l'Assemblée à une très forte majorité décide que la journée du 12 février sera versée à la Caisse Syndicale. (Nantes, 3 voix contre. — Saint-Nazaire, 10 voix contre).

A l'unanimité, la section décide d'adresser 1.000 fr. à la souscription de l'U. D. pour l'envoi de délégués aux Etats généraux du Travail des 7 et 8 Avril. En outre, elle délègue à ses frais les camarades Pineau et Chapeau pour grossir la délégation de la Loire-Inférieure. Quand à la carte obligatoire de 3 fr. éditée par la C. G. T. pour lutter contre le fascisme, l'Assemblée décide de prélever cette somme sur la caisse syndicale de la section.

En fin de séance, le secrétaire communique une circulaire reçue le matin même de la Fédération Nationale, mettant en garde les camarades contre les décrets qui vont surgir, ce qui nécessitera un conseil national extraordinaire.

Tous les camarades devant se considérer toujours alertés, la réunion générale trimestrielle aura lieu le 15 Avril prochain. (L'article 16 des statuts y sera strictement appliqué).



Le Contrat d'Apprentissage

Le contrat d'apprentissage qui est à la base, si l'on peut dire, du contrat de louage d'ouvrage et de services, se définit comme celui par lequel un chef d'établissement industriel ou commercial, un artisan ou un façonnier s'oblige à donner ou à faire donner une formation professionnelle méthodique et complète à une autre personne qui s'oblige, en retour, à travailler pour lui, le tout à des conditions et pendant un temps convenus (L. 20 Mars 28, art. 1).

Contrat : Le contrat d'apprentissage donne lieu à trois séries de questions comme tout contrat touchant : 1° sa formation ; 2° son fonctionnement ; 3° sa résolution.

Le contrat d'apprentissage nécessite pour sa formation la réalisation d'un certain nombre de conditions, dont la première et la fondamentale est la rédaction d'un écrit qui peut être un acte authentique ou un acte sous seing privé (en ce dernier cas, trois originaux doivent être dressés). L'écrit doit être rédigé dans la quinzaine au plus tard de la mise à exécution du contrat, et être déposé au secrétariat du Conseil des Prud'hommes ou de la Justice de Paix, s'il n'existe de Prud'hommes dans le canton.

Une autre condition concerne la capacité des parties.

Le maître doit pour avoir pleine capacité de prendre des apprentis, offrir des garanties de moralité et de sérieux ; d'où il suit qu'il doit avoir au moins 21 ans pour recevoir des apprentis mineurs ; qu'il lui est interdit de loger, comme apprenties, des jeunes filles, s'il est célibataire, veuf ou divorcé ; de recevoir quelque apprenti que ce soit, s'il a encouru certaines condamnations.

L'apprenti, s'il est majeur, s'engage évidemment de sa seule volonté, et il en est de même du mineur émancipé. S'il est mineur, l'autorisation du père est nécessaire pour la validité du contrat, l'autorisation du père prévalant sur celle de la mère en cas de désaccord. S'il est orphelin, ou s'il est pupille de l'Assistance Publique, l'autorisation des personnes qui ont sur l'enfant la puissance paternelle est requise.

Le fonctionnement du contrat d'apprentissage entraîne des obligations réciproques à la charge des parties.

Le maître est astreint envers son apprenti à des devoirs d'ordre général et d'ordre professionnel. Il doit surveiller la conduite de l'apprenti, sa moralité par exemple. Mais surtout il doit apprendre ou faire apprendre progressivement et complètement à l'apprenti la profession, et celle que l'apprenti a choisie et pour laquelle il est entré chez le maître.

A la fin du contrat d'apprentissage le maître délivre à l'apprenti un certificat constatant l'exécution du contrat d'apprentissage.

De son côté, l'apprenti doit au maître, fidélité, obéissance et respect, qualités qui lui permettent de retirer profit du contrat d'apprentissage. Il ne devra donc pas abandonner son atelier.

A la fin de l'apprentissage, il devra remplacer le temps qu'il n'aura pu donner à son maître par suite de maladie ou d'absence ayant excédé 15 jours.

Bref, l'apprenti est astreint à se comporter vis à vis de son maître, plus comme un fils que comme un apprenti.

Quant à la durée du contrat d'apprentissage, elle varie avec les professions et les usages locaux. La résolution du contrat est la sanction des règles du contrat d'apprentissage.

Remarque préliminaire : le contrat d'apprentissage peut être rompu de part et d'autre pendant les deux premiers mois, sans qu'une indemnité quelconque soit due.

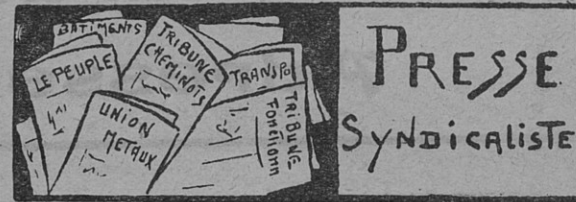
En dehors du temps d'essai que constituent les deux premiers mois du contrat d'apprentissage, celui-ci est résolu de plein droit, sans indemnité encore, par les causes énumérées à l'article 14 L. 2, Titre 1, Code Travail, qui sont plutôt des cas de force majeure.

Le contrat de travail est résolu par les tribunaux dans un certain nombre d'autres cas précisés à l'article 15, et donne alors ouverture à dommages intérêts à l'encontre de la partie fautive, comme au jeu de la clause pénale si une telle clause a été stipulée.

La compétence ? Elle est nette : les contestations relatives au contrat d'apprentissage sont de la compétence du Conseil des Prud'hommes, ou, à défaut, devant le Juge de Paix.

En cas de contraventions d'ordre pénal aux règles du contrat d'apprentissage, les tribunaux de simple police sont compétents.

N'oubliez pas de prévenir la Direction du RÉVEIL, de votre changement d'adresse.



L'Ouvrier des P. T. T., 5 mars 1934.

Dans un article intitulé « Des Croix de Feu aux Croix de Bois », un ancien combattant de l'avant exprime avec chaleur les réflexions que lui ont suggérées les événements du 6 février.

« Croix de Feu, vous êtes les sections d'assaut du capitalisme d'avant-garde, vous voulez vous rougir les mains du sang prolétarien, vous voulez balayer les écuries d'Augias ! La maison, c'est vrai, est remplie de matières nauséabondes, mais c'est vous qui avez créé la matière : le capitalisme en a la paternité, et vous êtes les plus purs fleurons du mur d'argent.

Non, Messieurs. Les combattants de la base, ceux qui montaient sur les parapets, de la Mer du Nord à la Haute-Alsace, ceux-là, paysans bretons, auvergnats, méridionaux, ouvriers des cités, défendaient vos terres et vos dividendes, car eux n'avaient rien à défendre d'autre.

Et maintenant que leurs sacrifices ont sauvé vos biens, vous voulez, contre eux, faire la dictature qui étranglerait leur émancipation.

Quelle ingratitude !

Vous êtes les plus riches, vous ne pouvez pas être les plus forts. Mais, si vous voulez, refaisons ensemble la République ? Nous donnerons à chacun le droit à l'existence, nous donnerons aussi à l'intelligence son standard, nous créerons la Paix, nous ennoblerons le travail, mais il faut, dès maintenant, écraser l'omnipotence de l'argent et, visage nouveau, la République sera belle.

Mais vous n'en voulez pas de cette République-là ! Alors nous nous défendrons contre tous les prébendiers ; nos conquêtes sont le fruit de nos combats et la Paix est notre religion, tandis que vous, Croix de Feu, vos fanions portent dans leurs plis l'essence même d'une nouvelle floraison de croix de bois. »

N'est-ce pas là, la pensée de tous les travailleurs ?

« Patati » de Lyon, mars 1934.

La femme indifférente est l'ennemie intime de l'homme qui travaille (Clara Zetkin).

Les femmes venues plus tard au mouvement social, souvent mal adaptées encore, s'évadent difficilement des contingences qui leur sont familières. Mais il leur faut renoncer à suivre d'un cœur indifférent, le déroulement d'une aventure dont elles pourraient bien, au surplus, faire les premiers frais.

« Car il n'est que de jeter un regard autour de soi pour constater que chaque triomphe des forces de dictature s'affirme en matière de féminisme par la régression absolue des conquêtes précédemment réalisées.

C'est, en Allemagne, Hitler décrétant que les femmes se devaient désormais consacrer uniquement aux trois K : église, enfants, cuisine.

C'est, en Italie, Mussolini ne reconnaissant à la femme qu'un seul droit : celui d'assurer la prospérité du recrutement de ses légions de jeunes fascistes.

Ne nous y trompons pas, les mêmes faits produiraient en notre pays des résultats du même ordre.

Ne serait-ce que pour cette raison, les femmes ne peuvent se tenir à l'écart d'une bataille où le sort se trouve ainsi engagé.

Chantiers Coopératifs, 1^{er} mars 1934.

Sachons reconnaître notre véritable adversaire. Ce n'est pas les petites troupes de l'Action Française, de Taittinger, du colonel La Rocque et du nommé Jean Goy. Ces troupes sont des troupes de dupes conduites par les mercenaires, associés ou complices des éritables chefs et organisateurs du fascisme.

Les organisateurs du fascisme sont la Banque et l'Industrie lourde en général. Les postes de commandement du fascisme sont les mêmes que les postes de commandement du grand capitalisme.

Il ne suffit pas de dire que le fascisme est le moyen de défense politique du capitalisme agonisant économiquement.

Il faut montrer que l'organisation fasciste est effectivement et directement commandée par les chefs du grand capitalisme.

La Banque et l'Industrie lourde, voilà les vrais responsables de l'émeute fasciste du 6 février.

Le Peuple, 24 Mars 1934.

Dans une chronique du troisième Reich, *Le Peuple* nous montre le triomphe de la Féodalité capitaliste en Allemagne. Toutes les entreprises allemandes qui vont être, en effet, réparties en douze grandes branches vont avoir à leur tête un chef choisi parmi les magnats du grand capitalisme.

1° Mines et métallurgie : M. Krupp von Bohlen, dont la réputation n'est pas à faire et dont la spécialité est connue d'un bout du monde à l'autre ;

2° Electro-technique et constructions des machines : M. Blohm, des grands chantiers navals Blohm et Voss, de Hambourg ;

3° Textiles et produits métalliques : M. Hartkopf, industriel à Solingen ;

4° Pierre, terre, bois, céramique et verrerie : M. Voegler, dont la compétence particulière dans cette branche était inconnue, mais qui fut le lieutenant du fameux Hugo Stinnes et qui est aujourd'hui l'un des dirigeants des Acieries réunies de Dortmund ;

5° Industrie chimique, papeterie et huiles : M. Pietsch, président de la Chambre de commerce de Munich ;

6° Textile, cuir et habillement : M. Diérig, sur lequel on n'a pas de renseignements particuliers ;

7° Denrées alimentaires : M. Schueler, directeur d'une des plus importantes brasseries de Dortmund.

Ces sept groupes industriels sont placés sous la direction personnelle de Krupp von Bohlen, etc., etc. On comprend mieux pourquoi les porte-parole de nos grands intérêts capitalistes, aident et poussent au fascisme et à la dictature en France.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné : Nom _____ Prénoms _____

Adresse _____, déclare souscrire un abonnement d'un an

au « Réveil Syndicaliste », au prix de 5 francs.

(Signature)

Adresser le bulletin et le montant au Secrétaire de l'Union Départementale, Compte de Chèques 234-98, Nantes. Utiliser la formule Mandat 1401.

Camarades, nos Annonceurs nous aident
 Adressez-vous de préférence chez eux

LA CHATELAINNE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
 à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
 11, Rue Scribe - NANTES

La Décoration Moderne
 — Papiers Peints —
LÉON JAMINAIS
 1, Rue des Halles (près la Place du Change)
 PEINTURE - VITRERIE Remise 5 %

Orthopédie - Bandages - Ceintures
 Fabrication et Réparation de tous les appareils
 Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.
L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

A L'EGLANTINE
Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS
 1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Toute personne de goût
 collectionne
 les **TIMBRES PRIMLUX**

Le Timbre Primlux
 22, Rue du Calvaire
 à NANTES

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS
 un BON
PHONO
 OU UN
 BON POSTE DE
T.S.F.



Venez
 Chez

DUIGOU
 22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis **250'**
 POSTES T. S. F. **995**

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

E. CHEVALIER
 OPTICIEN-SPECIALISTE
 2, Rue de l'Échelle **NANTES**
 (Bas des Marches du Bon-Pasteur)
 REMISE 10 % AUX SYNDIQUÉS

Souscrivez au
DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
 (Les six volumes sont parus)
 et toutes Grandes Publications
 à la **Librairie Alfred BRELET**
 33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97
 Grandes facilités de paiement

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES
 Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**
 Successeur **CHESNEAU**
 8, Place du Pilon - NANTES
 Remise 10 % aux syndiqués

PECHEURS !
 Voulez-vous de bons conseils pour la saison
 Venez consulter nos prix, voyez nos qualités
Ludovic CADIOU Rue Grande-Biesse, 10
 (près du Pont de la Madeleine - NANTES)
MODERN'PÊCHE

CHEVASSU
 8, 10, Rue d'Orléans - NANTES
 Autres Maisons à **LORIENT, BREST,**
TOURS, BLOIS

Gros achats - Bénéfices modérés - Bas prix
 Réveils - Montres - Garnitures Cheminée
 Couverts
ARTICLES GARANTIS

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante **La TISANE de SANTÉ CANDES**
 convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte
 Dépôt: **GRANDE PHARMACIE de PARIS**
 17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

Hôtel de l'Univers
 PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11
NANTES
P. LEBÉE Tout Confort
 Garage à proximité Téléphone 132.60

MEUBLES "BOEFFARD"
 2, 3 et 8, Rue Mercœur et
 4, Rue du Pont-de-l'Arche-Sèche
 Le plus chic, le plus solide, le moins cher
 LIVRAISON A DOMICILE
 Téléphone: 128.37 REMISE 5 %

Mieux et Meilleur Marché... c'est
AUX 3 SPÉCIALITÉS
 8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay
 Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %
 que doivent s'acheter

Linoléums - Tapis
Toiles Cirées -

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
Imprimerie Ouvrière
 Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière
ORGANISATIONS OUVRIÈRES
 Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative
PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

Robes et Manteaux
 — Pour Dames, Fillettes et Garçonnetts —
M^{ME} E. DRÉAN
 8, Quai Fosse (4^e étage) - NANTES

Syndiqués

LISEZ,

DIFFUSEZ

LE PEUPLE

— Quotidien —

du Syndicalisme

LES GRANDS MAGASINS
BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre
 1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

VENDENT

Le MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES
 et donnent les **Timbres Primlux**

Maison ETOURNEAU
 12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES
Électricité - Fournitures pour installations
 — d'éclairage —
 Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS	DENTIERS
Extraction, la première 8 francs	Plaque de base 16 65
— les autres 4 —	La dent 16 65
Plombage 12 —	Le crochet 10 —
Traitement racine 12 —	

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.

MAISON NANTAISE
A LA RENOMMÉE
 PLACE DU BON-PASTEUR
 Ses CHAUSSURES de Fatigue et de Travail
 de Qualité Supérieure Garantie
 Ses Séries Réclame à des Prix Imbattables

LA SOLIDARITÉ
Assurance Ouvrière
 - contre l'Incendie -
Fondée à Nantes en 1900
 Siège Social : 9, Rue de Maubeuge, à PARIS (IX^e)

Situation de la Société au 31 Décembre 1932
 Capitaux assurés 3.105.000.000 de Frs.
 Portefeuille de cotisations à recevoir 10.000.000 de Frs
 Portefeuille de titres 801.000 Francs
 Sociétaires 92.000

LA SOLIDARITÉ
 est administrée et contrôlée par des Organisations
 Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :
 S'adresser ou écrire à M. CLERO, Café de la Réunion,
 25, Rue Voltaire, à Nantes - Téléph. 151.78
 à M. NÉDELLEC, 45, Rue Villès-Martin, à Saint-Nazaire
 à M. GUÉRIN, 16, Cité du Bossis, à Couëron
AGENTS POUR LE DÉPARTEMENT